

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**28 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR
L'EXPLOITATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) DE SOEIX**

Monsieur André LABARTHE expose que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a obtenu, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2007, l'autorisation d'exploiter un ISDI, quartier de Soeix, sur la parcelle D622, à proximité de la déchèterie de Soeix.

Il est aussi rappelé que la Communauté de Communes du Haut-Béarn a été autorisée, par arrêté préfectoral du 12 décembre 2017, à prolonger l'exploitation de l'ISDI pour une durée de deux années soit jusqu'au 13 mars 2019.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn souhaite déposer un dossier de demande auprès de la DREAL afin de poursuivre l'exploitation du site. Pour cela, elle sollicite la Commune pour obtenir la mise à disposition des terrains situés au quartier de Soeix.

Après échanges et vérifications, il s'avère possible pour les deux collectivités de s'entendre sur la signature d'une convention d'une durée de quinze années précisant le versement par la Communauté de Communes d'une redevance annuelle de 5 000.00 € et la possibilité pour la Commune de continuer à déposer gratuitement ses déchets inertes au sein de l'ISDI.

Vu le projet de convention joint à la présente,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition de la Communauté de Communes du Haut-Béarn le terrain d'emprise de l'ISDI de Soeix (parcelle D622) aux conditions ci-dessus énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Haut-Béarn de présenter annuellement à la Commune son rapport d'exploitation du site.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 16/04/2019



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019